

celle qui est, l'emportera sur celle qui n'est pas. Or c'est ce que n'a pas fait l'auteur de la lettre adressée à Mr. de F. Il suppose la place bien fortifiée & suffisamment pourvue de tout, & établit en même tems que l'armée ennemie n'est pas *suffisamment fournie d'artillerie & de munitions pour en faire le siège*. En ce cas on ne prendra pas la place, il est vrai ; elle sera même imprenable : mais ce ne sera pas en conséquence des moïens de défense, mais par l'impossibilité de mettre en œuvre les *moïens d'attaque*. Les *moïens de défense seront toujours au-dessous des moïens d'attaque*, puisqu'en supposant l'existence des uns & des autres, les premiers seront plus foibles que les derniers : si dans certains cas la prise d'une place devient impossible, cette impossibilité n'est pas dans la chose, elle tient aux circonstances. Supposé que les chemins soient bien unis, la saison favorable, le trésor de l'ennemi bien fourni, la place peu éloignée des arsenaux & des magasins des assiégeans, l'armée des assiégeans très-forte, bien commandée &c. La tactique des assiégeans prévaudra sur l'autre. Voilà ce que nous avons prétendu dire, & c'est-là sans doute aussi l'affertion de Mr. l'abbé de F., affertion qui ne déroge en rien au mérite de l'ouvrage de Mr. de Montalembert. En rendant la prise d'une place plus difficile, on la rend en *certaines circonstances* imprenable, par les obstacles que les ennemis rencontreront plus souvent dans un long siège que dans un siège de quelques